

Délibération n°2021-45

Relative à la décision modificative n°1 du budget annexe Aéroport de Merville

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 5 novembre 2021, réuni le 17 novembre 2021 sous la présidence de Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Merville »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON, Monsieur Yvan HUTCHINSON avec le pouvoir de Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les décisions budgétaires adoptées au cours de l'exercice 2021,

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur la Décision modificative n°1 du budget annexe relatif à l'aéroport de Merville de l'exercice 2021, telle que figurant aux documents budgétaires ci-joints.

Votes pour : 7

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 2

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 22/11/2021
Qualité : PRÉSIDENT



Christophe COULON
Président du SMALIM